



Le 6 avril 2023

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

Chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

Le 12 avril 2023 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch :

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour**Fonctionnement des institutions communales**

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2023
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2023
3. Liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal

Finances

4. État des indemnités des élus – Annexe
5. Budget principal et budgets annexes Eau potable et Assainissement 2023 et consolidation – Annexes
6. Taux d'imposition 2023 – Annexe
7. Fixation du taux de la surtaxe Eau potable pour l'exercice 2023
8. Fixation du taux de la surtaxe Assainissement pour l'exercice 2023
9. Subventions annuelles aux associations pour l'exercice 2023
10. Politique de la ville. Financement de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2023
11. Avantages en nature

Ressources humaines

12. Actualisation du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes
13. Fixation des taux de promotion 2023 relatifs aux avancements de grade

Économie et commerce de proximité

14. Aides à l'économie. Soutien à l'installation pérenne d'entreprises commerciales ou artisanales en centre-ville

Questions diverses

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA



Mairie - 42, Cours de la République - 11200 Lézignan-Corbières
Tél. 04 68 27 10 32 - Fax 04 68 27 66 38
mairie@lezignan-corbieres.fr